
Lettre de la société populaire d'Alès (Gard) adressée à la société populaire du Puy (Haute-Loire) pour lui témoigner sa reconnaissance envers le représentant du peuple Reynaud, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de la société populaire d'Alès (Gard) adressée à la société populaire du Puy (Haute-Loire) pour lui témoigner sa reconnaissance envers le représentant du peuple Reynaud, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 76-77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19643_t1_0076_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

5. Trois quintaux quatre vingt quinze livres, laiton ci...3 Qt 95 L.

6. Toutes les cloches pesant cent vingt trois quintaux soixante seize livres ci...123 Qt. 76 L.

7. Tout le ferrement pesant sept quintaux soixante quinze livres ci...7 Qt 75 L.

8. Vingt rouples pour nos braves défenseurs de la patrie

9. Quatre quintaux soixante douze livres cire... 4 Qt 72 L.

10. Cent trente deux paires de souliers

11. Un atelier de salpêtre

12. Trois mille six cent quintaux quatre vingt quinze livres en bled, seigle et avoine pour la subsistance des armes de celles des différents districts et des communes avoisinantes ci... 3610 Qt 95 L.

La commune a fait toutes ces fournitures en grains par un vrai patriotisme et elle offre de même généreusement les biens et la vie des citoyens qui la composent, si ce sacrifice doit contribuer au bonheur public.

Salut et fraternité.

FEGOMME *maire*, MARSJ, JOUCLAY, CATRALA, *officiers municipaux*, REY, PICOUD, JALABERT, *notables et 2 autres signatures*.

La commune est composée de treize cents individus.

13

La société populaire d'Alais [Alès], département du Gard, fait passer à la Convention une lettre qu'elle a écrite à la société populaire du Puy [Haute-Loire], pour lui témoigner sa reconnaissance envers le représentant du peuple Reynaud [de la Haute-Loire], qui, par son appui auprès de la Convention, l'a délivrée de ses oppresseurs (49).

[*Extrait des registres des délibérations de la société populaire d'Alès, séance du 26 vendémiaire an III*] (50)

Un membre a proposé d'écrire une lettre, en forme d'adresse, à la société populaire du Puy, pour lui témoigner la vive reconnaissance de celle d'Alais envers le représentant du peuple Regnault [*sic*], à raison des signalés services qu'il a rendu à la commune d'Alais, auprès de la Convention nationale pour la tirer de l'oppression sous laquelle elle gémissait, sous le règne des scélérats Lantrivès et Rovère et des tribuns sanguinaires de crimes. Ce fut l'énergie vraiment républicaine que le brave montagnard avait développée dans les journées des 9 et 10 thermidor dernier, et par amendement que cette adresse sera imprimée pour être envoyée tant à

la société populaire du Puy, qu'à la Convention nationale, et aux sociétés populaires affiliées.

La proposition et l'amendement ont été adoptés à l'unanimité, et le comité de correspondance est chargé de s'occuper sans délai de la rédaction de la ditte adresse.

[*Adresse de la société populaire d'Alès à la Société populaire du Puy*] (51)

Frères et amis,

La reconnaissance est pour nous un devoir qui nous aimons à remplir. Le représentant du peuple [Reynaud] a servi, avec tout le zèle du patriotisme auprès de la Convention nationale les justes réclamations que nos députés avaient été lui porter en notre nom, contre tous scélérats, infâmes agents du Robespierre qui avaient complotté la perte de notre commune, l'assassinat de tous les patriotes. La Convention nationale nous a rendu justice, les patriotes sont sauvés, et nos assassins sont sous le glaive de la loi ; l'odieux Rovère, lieutenant de gendarmerie, se fit lui-même justice en s'ouvant le ventre avec un rasoir, en s'arrachant les entrailles ; Lantrivès, agent national et Lagelle, administrateur, sont détenus, en attendant que la justice nationale leur fasse expier leurs forfaits.

Les patriotes respirent maintenant, frères et amis, et dans les élans de notre joie, nous bénissons chaque jour la Convention qui nous a sauvés ; nous bénissons nos bienfaiteurs qui nous ont secondé dans l'attaque pénible et périlleuse que nous avions échappés dans le tems de la tyrannie, et contre des agents revêtus des pouvoirs de cette même tyrannie.

Reynaud est à ce titre cher aux patriotes d'Alais ; nous possédons plusieurs lettres de lui, qu'il nous a écrites dans les tems orageux ; elles ravissent la plus pure moralité, le patriotisme le plus vrai ; elles n'ont pas peu contribué à nous soutenir, à nous encourager dans notre entreprise, par les assurances qu'il nous donnait de son dévouement à notre cause patriotique.

Ce dévouement, frères et amis, Reynaud l'a montré ensuite par les actes, nos députés arrivant à Paris, ont trouvé en lui accueil et appui. Reynaud s'est joint à nos braves représentants de la députation du Gard, et a concouru avec eux à sauver notre malheureuse commune du criminel complot tourné contre elle. Nos commissaires ont trouvé dans Reynaud le vrai ami du peuple, l'ennemi de la tyrannie, du crime et de toute espèce d'immoralité, c'est le témoignage qu'ils lui ont rendu à leur retour dans le sein de la société, et nous éprouvons une satisfaction bien douce à vous exprimer ici, les sentiments dont nous sommes pénétrés.

Déjà nous avons acquitté envers Reynaud le juste tribut de reconnaissance que nous lui devons, en votant une adresse à notre députation du Gard, commune à Reynaud ; mais il manquait encore à l'expédition de notre reconnaissance, de la porter dans le sein d'une société populaire à

(49) P.-V., L, 30.

(50) C 328 (2), pl. 1453, p. 30.

(51) Même document, à la suite. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

laquelle il appartient plus particulièrement, à laquelle le représentant doit être cher comme concitoyen, et patriote probe et vertueux.

Ce devoir, frères et amis, nous l'acquittons avec un plaisir que les républicains seuls peuvent sentir et exprimer; nous l'acquittons dans une circonstance qui a été décisive pour nous; c'est lorsque nous avons appris que la commune du Puy renfermait quelques détracteurs qui s'attachaient à nuire à ce représentant; alors frères et amis, nous avons du faire entendre au milieu de vous, ce que Reynaud a fait pour notre commune, pour notre société prête à être égorgée par les Robespierriens, nous avons du proclamer au milieu de vous, une vérité sensible, c'est qu'en servant ainsi notre cause, Reynaud s'est montré le plus grand ennemi du système affreux de Robespierre et de tous les scélérats assassins qu'il avait à ses gages. Les séances du 9 au 10 thermidor, où la Convention a terrassé la tyrannie, Reynaud a voté avec courage contre les tyrans; Reynaud a partagé les périls de la nuit du 9 au 10.

Puisse ce témoignage qui n'est pas dû à l'adulation que les républicains ne connaissent pas, vaincre des détracteurs sans doute égarés, abusés sur le compte des représentants.

Frères et amis, la société populaire d'Alès, met le plus grand prix aux circonstances qui l'ont mis à même de lier correspondance avec la société populaire du Puy, et elle attend de ses frères, une communication soutenue des sentiments et devoirs patriotiques. Dans toutes les crises de la Révolution, vous nous trouverez toujours prêts à faire cause commune avec vous, pour le maintien des principes, pour le salut de la République une et indivisible, et notre cri de ralliement sera la Convention nationale, qui doit nous former et nous sauver, en formant la liberté et l'égalité.

Vive la République! Vive la Convention!

MATHEY, *ex-président de la société,*
DUROCH, *secrétaire-archiviste.*

Insertion au bulletin en entier (52).

14

La Convention agréée l'hommage fait au nom du citoyen Fontalard, d'un ouvrage ayant pour titre: *Principes raisonnés de l'Agriculture, traduits de Jean Gottshalk Valerins.*

Mention honorable de l'hommage, renvoi de l'ouvrage au comité d'Agriculture (53).

(52) P.-V., L, 29-30.

(53) P.-V., L, 30.

15

L'agent national, près le district de Verneuil [Eure], annonce à la Convention que treize lots d'immeubles d'émigrés, estimés à 86 010 livres, ont été vendus 235 225 livres.

Les administrateurs du district de Nontron [Dordogne], écrivent à la Convention qu'ils viennent d'adresser à la commission des revenus nationaux les notices décennaires des ventes des biens immeubles confisqués sur les émigrés ou autres, qui se sont effectuées, dans ce district, depuis l'origine jusqu'à la première décade du courant. Les adjudications s'élèvent à la somme de 2 743 098 liv., sur l'estimation de 1 532 494 liv. 15 sols.

L'agent national près le district de Monistrol [-sur-Loire], département de la Haute-Loire, fait part à la Convention nationale que l'état des biens des émigrés, vendus dans ce district depuis le 20 messidor jusqu'au 9 brumaire, présente un total de 331 401 liv., sur une estimation de 141 742 liv.

Ces trois annonces seront insérées au bulletin, et renvoyées au comité des Finances (54).

16

Un membre de la députation de la Côte-d'Or offre, de la part d'un citoyen qui veut rester inconnu, une somme de 300 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (55).

[Aux citoyens députés du département de la Côte-d'Or, s.l., le 27 brumaire an III] (56)

Un de vos concitoyens qui désire garder l'anonyme vous prie d'offrir à la Convention nationale, une somme de trois cents livres que vous trouverez ci-jointe.

L'acceptation de ce don sera le prix de son dévouement à la chose publique.

Signé, FAVRE.

17

Le citoyen Sérésac, juge-de-paix du canton de Castillon, département du Bec-d'Ambrès, écrit à la Convention: « Je fournis dans le temps la somme de mille livres à l'emprunt volontaire; ce que je devois à l'em-

(54) P.-V., L, 30-31. Les trois annonces apparaissent ensemble dans *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(55) P.-V., L, 31. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

(56) C 327 (2), pl. 1443, p. 8. Mention marginale du don signée Ducroisi.